



Le Président,

**23.03.05**

## **Rapport du Président du Conseil Régional**

### **A la Séance Plénière**

**Réunion du 29 juin 2023**

### **Ambitions forêt 2030 - Mobilisation de la Région pour relever les défis de la filière forêt-bois dans le contexte de changement climatique**

La Région Centre Val de Loire entend construire, avec le schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation de décembre 2022, un modèle de développement renouvelé et ambitieux, pour une région innovante, attractive, écologique, sociale et engagée dans la relocalisation des activités et la réindustrialisation du territoire. La Région est engagée pour faire face aux changements climatiques, avec les objectifs ambitieux inscrits dans son SRADDET en décembre 2019, avec l'organisation de la 1<sup>ère</sup> COP régionale et la signature en novembre 2020 d'un Accord Régional COP, avec la proclamation de « l'état d'urgence climatique et sociale » en décembre 2021, et avec la création d'une agence régionale de l'énergie et du climat. La limitation et l'anticipation des changements climatiques sont indissociables de la bataille pour la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi la Région affirme sa volonté d'être un territoire à biodiversité positive avec des trames vertes et bleues ainsi que les trames noires et brunes développées à l'échelle des territoires. Ces différents schémas esquissent l'ambition que la Région souhaite développer pour la filière forêt – bois régionale.

La forêt abrite une riche biodiversité, elle contribue à améliorer la qualité de l'eau et de l'air, elle participe à la qualité des paysages, elle fournit du bois et de l'énergie, et permet la pratique d'activités de loisirs. Face aux changements climatiques, la forêt en atténue les causes en stockant du carbone et en fournissant une source d'énergie neutre en carbone, et elle permet de s'adapter à ses effets en rafraîchissant l'air l'été. La forêt est donc bien « multifonctionnelle » ! En outre, le rapport que chacun entretient de façon intime avec ce milieu va au-delà de cette vision utilitaire, « la forêt est un état d'âme » dit Gaston Bachelard mais les usages économiques et les usages sociaux de la forêt deviennent parfois difficiles à concilier.

Qu'il s'agisse de décarboner le secteur de la construction, de développer les énergies renouvelables, de préserver la biodiversité, d'augmenter et maintenir les « puits carbone », de relocaliser une industrie biosourcée et souveraine, de fournir un espace de loisirs, de détente, de tourisme, la forêt et les usages du bois sont à la croisée de nombreux enjeux de la société actuelle et au cœur des différentes stratégies : stratégie climatique, stratégie en faveur de la biodiversité, stratégie industrielle, stratégie santé globale.

Avec 26 % de la surface régionale occupée par la forêt, soit un million d'hectares, la région Centre - Val de Loire est une région forestière, la 6<sup>ème</sup> région française métropolitaine en termes de surface forestière avec quelques forêts vastes, comme la forêt d'Orléans (plus grande forêt domaniale en France métropolitaine), la Sologne, le Perche, avec un peuplement majoritairement feuillu, la région étant la région avec la plus forte part en chênes. Les différents maillons de la filière forêt-bois sont présents sur le territoire, les partenaires, de l'amont comme de l'aval, sont accompagnés par Fibois Centre Val de Loire, l'Interprofession de la Filière forêt-bois et le Centre National de la Propriété Forestière, délégation Ile de France – Centre - Val de Loire, pour se structurer.

De fait, les défis auxquels la forêt régionale doit faire face sont multiples, adaptation aux effets du changement climatique, dont l'anticipation du risque d'incendie, protection et développement de la biodiversité, consolidation de ses fonctions de « puits de carbone », réponse à une demande croissante en produits issus du bois, développement de chaleur renouvelable, compétitivité et développement des industries du bois... Le développement de l'usage du bois régional dans la construction, en tant que matériau d'isolation et dans la fabrication de mobilier ; le maintien des écosystèmes forestiers, notamment par les interventions des parcs naturels régionaux, doivent être favorisés. Pour ces différentes raisons, la Région a souhaité faire de la filière forêt – bois une filière à enjeu de son SRDEII, avec une ambition « d'accompagner la dynamique de développement de la filière forêt-bois dans le contexte de changement climatique, de la gestion forestière durable, à la mobilisation et transformation des bois en région ». La présente stratégie « ambitions forêt 2030 - mobilisation de la Région pour relever les défis de la filière forêt-bois dans le contexte de changement climatique » vient décliner ces priorités.

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) Centre – Val de Loire 2019 – 2029 approuvé par arrêté interministériel du 4 décembre 2020 décline les ambitions du plan national pour notre territoire. Construit en collaboration entre les services de l'Etat, sous l'impulsion de la DRAAF, et du conseil régional, il propose un cadre stratégique, à la fois état des lieux et plan d'actions qui structure les politiques publiques de l'Etat, de la Région, de l'ADEME notamment. Parmi les objectifs régionaux, la filière forêt et bois souhaite « créer de la valeur et de l'emploi, en mobilisant la ressource disponible, en garantissant une gestion durable, en co-adaptant forêt et industrie, dans le respect des attentes des citoyens et dans un contexte de changement climatique ». Depuis son élaboration en 2019, les effets visibles du changement climatique se sont accélérés et renforcent encore la priorité développée dans le PRFB d'adapter la forêt régionale au changement climatique et de mobiliser les forêts et le bois pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

## **I - Stratégie de la Région pour la filière forêt-bois**

### **1.1- Eléments de contexte, la filière forêt – bois régionale**

La région Centre-Val de Loire est majoritairement agricole mais dispose d'une forêt abondante, composée en **grande majorité de feuillus**, 87% de la forêt régionale, 55 % du volume en chêne (sessile et pédonculé), 20 % du volume total régional en résineux, dont 90 % composé de pins. Les surfaces boisées sont en général composées de 4 à 6 espèces parmi les suivantes : les chênes (sessile et pédonculé), le charme commun, le pin sylvestre, le châtaignier commun et le hêtre commun ; dans les forêts plus humides, l'aulne glutineux, les frênes et le peuplier noir sont plus présents. Les résineux (pins, sapins...) sont majoritaires sur les zones où les sols sont pauvres et drainants.

Le taux de boisement régional (26%) est légèrement inférieur au taux national (31%) mais, en dehors de l'Eure-et-Loir qui a un très faible taux de boisement (12%) et de l'Indre (21%), les autres départements sont au-dessus de la moyenne nationale, le Loir-et-Cher étant, avec 37% de taux de boisement, le département le plus boisé de la région. La surface forestière régionale s'élève à 1 million d'hectares de forêts de production (hors bosquets et avec peupleraies).

La ressource forestière en région Centre-Val de Loire est importante : l'IGN (Institut géographique national) recense près de 176 millions de m<sup>3</sup> sur pied (6<sup>ème</sup> région en volume de bois), dont près de 43 % se situe entre la Sologne et l'Orléanais. La production biologique avoisine 6 millions de m<sup>3</sup>/an (IGN, 2018) pour une récolte commercialisée atteignant 2 millions de m<sup>3</sup>/an (EAB, 2016), soit 2,6 millions de m<sup>3</sup>/an au total en y intégrant l'autoconsommation (IGN, 2018). La forêt en région Centre-Val de Loire est en progression, tant en surface qu'en volume, du fait de la déprise agricole et d'un déficit de gestion (2 000 hectares supplémentaires par an en moyenne depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle). Ainsi, sur le plan économique, la filière bois régionale possède un **potentiel de développement** important.

La répartition spatiale est différenciée selon les territoires de la région Centre-Val de Loire. Les trois quarts du volume sur pied de pin sylvestre se situent dans la sylvoécocorégion Sologne-Orléanais (soit 10,3 sur 13,5 Mm<sup>3</sup>). Cette ressource en pin sylvestre est une ressource présente majoritairement en forêt privée. L'Indre-et-Loire possède près de 60 % de la ressource régionale en pin maritime. Le Cher, le Loir-et-Cher et le Loiret rassemblent plus de 80 % de la ressource régionale en pin laricio. Enfin, il est important de noter que dans l'Indre, 90 % du volume de forêt correspond à des feuillus. Dans le même temps, il s'agit du département avec la plus forte proportion de chêne pédonculé (32 %).

La forêt publique occupe une surface restreinte en région, avec seulement 12 % de la superficie forestière régionale. Elle se concentre autour de grands massifs forestiers domaniaux (Orléans, Blois, Montargis, etc.), mais si l'ONF ne gère que 12% de la surface régionale, l'établissement public met sur le marché près de 40% du bois de chêne de qualité. Les forêts des collectivités n'occupent que 2 % des surfaces forestières, avec une présence plus marquée dans le département du Cher. Ainsi, la région compte **88% de forêt privée**, ce qui est un taux élevé (4<sup>ème</sup> plus fort taux de forêt privée au niveau national) (IGN, 2021).

Les secteurs forestiers à enjeux environnementaux les plus forts à l'échelle régionale sont la Sologne et sa mosaïque de landes, milieux humides et de boisements ; le Pays-Fort, dans le prolongement de la Sologne vers l'est ; l'Orléanais forestier qui établit une liaison forte depuis la Sologne et la vallée de la Loire vers le quart nord-est de la région puis l'Ile-de-France ; l'arc forestier au sud de la champagne berrichonne ; l'ouest forestier de l'Indre-et-Loire (Bassin de Savigné).

La juxtaposition de milieux fermés et ouverts (bords de chemins, forêts alluviales imbriquées aux prairies bocagères, massifs forestiers de Sologne composés d'une mosaïque de biotopes dominée par la forêt, etc.) favorise une grande diversité biologique. Les grands massifs peu fragmentés, comme la forêt d'Orléans, plus grande forêt domaniale de France, présentent une grande diversité faunistique. Parmi les espèces remarquables de ces massifs forestiers, citons le Balbuzard pêcheur, l'Aigle botté, la Cigogne noire, et pour les mammifères, le Chat sauvage. La superficie des forêts de la région est dominée par des peuplements jeunes. Sur ce point, la situation la plus remarquable concerne la Sologne, qui présente une grande étendue de landes boisées depuis moins d'un siècle. Il en découle une apparente continuité forestière dans certaines parties du territoire, mais qui recouvre des peuplements très différents.

En région Centre-Val de Loire, quelques forêts anciennes subsistent mais peu de vieilles forêts (notamment les forêts d'Amboise, Apremont, Boulogne, Blois, Brouard, Châteauroux, Châteauneuf-en-Thymeriaie, Chinon, Dreux, Loches, Lamotte-Beuvron, Marchenoir, Montargis, Montécot, Orléans, Russy, Senonches). L'inventaire forestier recense 147 essences (espèces d'arbres et d'arbustes) dans les forêts métropolitaines françaises, il y en a 72 en Centre-Val de Loire. Enfin, les forêts du Centre-Val de Loire sont assez proches des moyennes nationales pour le nombre d'essences qui les composent (4,6 en région contre 4,9 pour la moyenne nationale).

Les espaces forestiers protégés sont **majoritairement des espaces Natura 2000**. Il s'agit de protection non obligatoire, la gestion associée est dépendante de la volonté du propriétaire foncier. 42 % des 120 723 hectares de forêts publiques gérées par l'ONF sont des espaces protégés ou à vocation de l'être, la quasi-totalité étant des espaces Natura 2000 et 40 % des 836 000 ha de forêt privée sont des espaces protégés ou à vocation à l'être, la plupart en Natura 2000 et 1,4% avec des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (sites gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturels, Espaces Naturels Sensibles et les Réserves Naturelles Nationales et Régionales).

Le **changement climatique** impacte la préservation des habitats et des écosystèmes. Il a également des impacts, encore difficile à quantifier, sur la sylviculture. L'édition 2021 de l'inventaire forestier national met en lumière une augmentation significative de la mortalité des arbres. Ce flux annuel de la mortalité (qui n'équivaut cependant qu'à 0,4 % du volume de bois vivant), a augmenté de 54 % entre les périodes 2005-2013 et 2012-2020, la région Centre-Val de Loire étant, après le quart Nord-Est de la France, une région assez impactée. Les facteurs de dépérissement sont nombreux (sécheresse, canicule, insectes, champignons, bactéries) et leurs parts respectives ne sont pas connues. La forte hausse des dépérissements est particulièrement forte sur le chêne pédonculé, le pin sylvestre, le bouleau, le châtaignier, le tremble. Selon l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), la productivité des espaces forestiers est impactée de façon significative. Jusqu'à ce jour en région Centre-Val de Loire, les impacts restent discrets, accentuant ponctuellement des phénomènes existants mais la productivité moyenne des forêts pourrait diminuer.

Au-delà de la production de bois, le changement climatique impacte la protection des biens et des personnes, en aggravant **le risque incendie**, risque déjà avéré en Indre-et-Loire classé au titre de la Défense des forêts Contre l'Incendie (DFCI) et particulièrement sensible dans le massif de la Sologne. La sécheresse météorologique de l'hiver 2023 a eu pour conséquence d'engendrer une sécheresse des sols et de la végétation. Début mars, un premier feu de forêt a été enregistré en région Centre-Val de Loire. La situation « hiver 2023 » est préoccupante, même si les travaux d'analyse de l'évolution de la sécheresse des sols réalisés par la DREAL Centre-Val de Loire sur la période 1959-2017 ne permettent pas encore de dégager une tendance à l'augmentation du phénomène en région, ce qui n'est pas le cas de la France métropolitaine dans son ensemble. Cette situation pose par ailleurs la question de l'accès à la ressource pour sécuriser la lutte contre les incendies.

Les récentes études produites par les ministères en charge de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, en collaboration avec Météo-France et l'ONF mettent en avant une remontée des risques de feux de forêt et de végétation vers le Nord de la France. Ainsi, à l'horizon 2040, la région Centre-Val de Loire connaîtra une situation comparable à celle que connaissent actuellement les Landes.

Par ailleurs, s'agissant de l'ensemble de la filière forêt-bois, les **chiffres clés régionaux** sont : 2 700 entreprises et 20 000 emplois, 10% du marché de la construction dont 3,7% en logement collectif, 8,2% en logement individuel, 13,4% en bâtiment tertiaire et public, 9,7% en bâtiment industriel et commercial. Il y a un peu plus d'une cinquantaine de scieries en région, mais 75% de la production régionale est travaillée dans les 10 scieries les plus grandes, la plupart des entreprises étant artisanales. 97 400 m<sup>3</sup>/an de sciages et merrains, 1 000 000 m<sup>3</sup>/an de panneaux de particules et d'OSB. Le territoire compte 270 chaufferies collectives et industrielles, 349 MW installés, 760 000 t/an bois consommés.

## 1.2 - La Région en actions

### Les résultats du dernier CAP filière

Engagée aux côtés des acteurs de la filière via les Contrats d'Appui aux Filières (CAP) depuis 2008, la Région a déjà signé 4 CAP filière avec la filière forêt-bois. Le dernier CAP filière 2019-2023 avait trois axes d'intervention.

Le premier axe du CAP filière était de développer les marchés et les produits en bois locaux. La stratégie de développement de la filière régionale en développant les marchés par la prescription du bois dans la construction et du bois énergie a été efficace. Un travail de fond a été réalisé sur la construction bois, le bois énergie, le bois dans l'emballage et dans la vie quotidienne. Il devrait porter ses fruits dès 2023 pour le bois énergie et l'emballage, et en 2025 pour le bois dans la construction et la vie quotidienne. L'image du bois dans la construction, les aménagements, la vie quotidienne, le chauffage est bonne mais le passage à l'acte d'achat encore trop souvent « pour les autres » dans la construction. Malgré l'action de prescription menée par Fibois auprès des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre, **les parts de marché du bois construction sont restées stables** dans un marché variable. Seules les collectivités territoriales se sont nettement engagées. En 2022, les maîtres d'ouvrages privés étaient toujours attentistes, mais ils savent qu'ils devront à l'avenir utiliser plus de bois et de biosourcés dans le cadre de l'application de la RE2020.

Le bilan quantitatif des 4 années est le suivant :

- Construction bois : stabilisation des parts de marché à 10%.
- Bois énergie : augmentation de 5% de la consommation et de 27% du nombre de chaufferies collectives et industrielles.

Le deuxième axe était l'appui aux projets de développement des entreprises. L'accompagnement par Fibois des entreprises dans leurs projets a porté des résultats intéressants en nombre et qualité. **110 projets ont été accompagnés** dont 2 reprises de scieries (les scieries du Parc et Jollivet). Concernant les investissements, ceux des Entreprises de Travaux Forestiers, ont été de moitié supérieurs aux prévisions quand ceux des scieries ont été de moitié inférieurs aux prévisions (les projections étaient volontaristes pour compenser le manque de transformation régionale et par ailleurs, les scieries qui ont le plus investi sont les établissements de grande taille qui n'étaient pas éligibles aux aides FEADER).

Le bilan quantitatif des 4 années est le suivant :

- Investissement des Entreprises de Travaux Forestiers : 40 dossiers aidés pour 3,5 M€ d'aides.

- Investissement des scieries : 11 entreprises, 646 k€ d'aide.

- Fonctionnement du fonds de garantie spécifique à la filière mis en place entre la Région, la filière forêt-bois et la SIAGI, pour un montant de crédits du conseil régional prévu de 350 000 euros.

Depuis la pandémie, Fibois a développé des actions d'appui aux entreprises et aux centres de formation régionaux de la filière, notamment pour le recrutement, la formation et les ressources humaines. Fibois s'appuie sur un observatoire régional et national, un job board, un site des métiers et un guide régional des métiers et formations.

Le troisième axe du CAP filière était de mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation au changement climatique. **La récolte régionale a été globalement stable** autour de 2Mm<sup>3</sup>/an. Les prix du bois ont beaucoup monté notamment pour le chêne, sans que le niveau de récolte évolue sensiblement. La récolte se fait principalement dans les propriétés avec un plan de gestion mais très peu dans les propriétés de moins de 25 hectares qui n'ont pas de plan de gestion et sont souvent plus vulnérables au changement climatique et au risque incendie. L'aide aux plans simples de gestion volontaires a été trop peu utilisée, faute de mobilisation des gestionnaires sur les propriétés de moins de 25 ha.

Duramen, dont l'animation est financée par le CAP filière, est une association pour le mécénat forestier créée en 2015. Son objectif au niveau national est d'aider les sylviculteurs à adapter leur forêt pauvre au changement climatique par le mécénat. Elle ne permet de reboiser que 10 à 20 ha/an supplémentaires de forêts pauvres faute de mécènes pour un objectif et un équilibre financier à 250 ha/an. Un site internet national doté d'un volet régional, [www.plantonsdesarbres.org](http://www.plantonsdesarbres.org), présente aux propriétaires et mécènes potentiels l'ensemble des dispositifs existants depuis novembre 2022.

Le dispositif de plantation proposé en région Centre-Val de Loire, financé à parité par la DRAAF et la Région, a été mis en suspens le temps du Plan de Relance de l'Etat dont le volet plantation a permis sur 2 ans d'accompagner 217 dossiers, 1431 ha devraient être replantés avec 5,5 M€ d'aides.

Les investissements dans les chemins forestiers ont été en dessous des objectifs avec des efforts variables selon les départements : 29 dossiers pour 1,053 M€ d'aides pour un objectif à 2,5 M€ d'aides. La desserte est peu rentable mais reste absolument nécessaire à la compétitivité de la récolte forestière et à la protection contre les incendies.

Le Centre de la Propriété Forestière - CNPF, l'Etat, la DREAL et la DDT 37 ont formé les propriétaires et développé des outils facilitant la protection contre les incendies de forêt. Une prise de conscience du risque incendie s'est opérée ces 5 dernières années et devrait s'accroître à l'avenir.

Le Centre de la Propriété Forestière a diffusé les outils de diagnostic sylvo-climatiques aux gestionnaires et groupes de progrès. Il a organisé plus d'une soixantaine de réunions, diffusé les supports de communication sur les pratiques de gestion durable auprès des propriétaires forestiers et finalise le renouvellement de l'ensemble de ses supports techniques pour les propriétaires.

Pour la recherche forestière, la filière s'est engagée dans 13 projets de recherche, et a mené à bien le projet de Partenariat Européen pour l'Innovation financé par la Région et le FEADER, « Noir & Sens » de brûlage en surface du bois pour en améliorer la durabilité. Fibois a participé à la mise au point et au lancement du projet **ARD Sycomore**, projet mobilisant l'INRAE, les Universités de Tours et Orléans, l'ONF, le CRPF financé par la Région de 2021 à décembre 2024 avec une aide régionale 1,7 million d'euros pour permettre d'adapter les peuplements déperissants au changement climatique par une sylviculture de précision. Sycomore est constitué de trois projets de recherche : RECONFORT : évaluer et anticiper les déperissements pour conserver une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, RENOUV : renouveler les forêts de la région pour les rendre plus résilientes face aux changements climatiques, GenForFutur : quelles ressources génétiques forestières pour le futur face au changement climatique.

## **La Région exemplaire dans ses interventions**

La Région Centre-Val de Loire favorise le matériau bois dans ses interventions. C'est le cas dans sa politique investissement : le conseil régional est exemplaire dans les opérations pour lesquelles elle est maître d'ouvrage, notamment dans le cadre de la construction, la rénovation et l'extension des lycées. Elle demande ainsi de respecter des quantités de bois et de matériaux biosourcés dans les programmes de restructuration lourde ou de construction neuve au travers du Contrat de Construction Durable (CCD). Les exemples de réalisations suivantes, récentes ou en cours et pour lesquels la Région est maître d'ouvrage, illustrent ces exigences :

- Le lycée Joséphine Baker à Hanches, livré au printemps 2023, qui fait la part belle aux matériaux biosourcés (murs à ossature bois, mur en pisé, isolations en paille, fibres de bois ou chanvre/lin/coton, issus pour partie de filières locales).
- Le bâtiment de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers d'Amboise (IFSI Robert Debré) avec structure bois (mur et plancher) et isolation extérieure en fibre de bois (livré en 2019).
- La reconstruction en bois-paille du pôle machinisme du lycée agricole Le Chesnoy, à Amilly (2020-2022).
- La restructuration et l'extension du lycée Maurice Genevoix à Ingré (extension notamment en bois-paille).
- La construction du futur lycée de Châteauneuf-sur-Loire, exemplaire dans sa conception bio-sourcée (avec 80% de murs à ossature bois et des briques de terre crue).

La Région favorise également l'utilisation du bois dans ses politiques d'intervention : l'utilisation du matériau bois dans les bâtiments d'élevage est un critère d'éligibilité aux aides à l'investissement dans les CAP filières élevages et les mesures FEADER. L'utilisation de matériaux biosourcés est encouragée dans les projets soutenus par la Région, via les Contrats Régionaux de Solidarité territoriale à destination des projets portés par les collectivités et les acteurs des territoires.

Les parcs naturels régionaux sont également un partenaire privilégié pour la mobilisation locale des acteurs, l'animation territoriale et la sensibilisation via des actions exemplaires.

Au-delà de l'arbre dans la forêt, les opérations de plantation de haies sont soutenues par le conseil régional, de façon complémentaire entre les politiques régionales agricoles (mobilisation du FEADER) et d'aménagement du territoire. L'entretien et la valorisation des haies en bois énergie est également travaillée, par le biais notamment de projets territoriaux de structuration.

Enfin, à la suite des états généraux de la jeunesse, la Région a programmé plusieurs réponses concrètes, à court et moyen terme, en réponse aux préoccupations environnementales. La Région s'est notamment engagée sur la mesure « un lycéen, un arbre » à proposer pour chaque nouveau lycéen la participation à des opérations de plantation dans l'objectif de décarbonation dans les lycées, les quartiers, les villes et les villages. L'engagement à végétaliser les cours des lycées est également déjà mis en œuvre, avec 8 cours de lycées déjà en cours de renaturation.

### 1.3 - Les constats et les enjeux

En forêt, l'augmentation de la demande, des prix du bois du chêne et des dépérissements sont d'importants facteurs de mobilisation des sylviculteurs mais la forêt privée est encore loin d'avoir une gestion sylvicole optimisée et durable sur la totalité de sa surface, notamment dans les forêts privées de moins de 25 ha, non soumises à plan de gestion. Pour adapter plus largement la forêt au changement climatique et récolter plus de bois, il est indispensable de **mobiliser les propriétaires forestiers privés** de moins de 25ha.

Quatre des 5 derniers étés ont été quasi méditerranéens, avec de longues sécheresses estivales. Le dépérissement des arbres augmente, les plantations récentes sont très touchées, le risque incendie est devenu majeur et il est prévu que celui s'aggrave avec les évolutions climatiques projetées. Les orages de grêle ont provoqué des dégâts dans les forêts d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, sur les résineux en particulier. Le **renouvellement des peuplements âgés, la surveillance des peuplements et l'adaptation des essences renouvelées** aux stations sont essentiels. Le lancement du projet de recherche Sycomore sur le dépérissement de la forêt, soutenu par la Région, et l'implication de la filière dans les programmes de recherche permettra de mieux répondre aux besoins d'un nouveau référentiel pour la sylviculture.

Le développement des marchés notamment du bois dans la construction en lien avec la mise en œuvre de la RE2020 sera dans les années à venir le moteur de la filière forêt-bois. Le précédent CAP filière s'est déroulé dans un contexte économique instable. Si des éléments très moteurs étaient espérés, comme la **mise en œuvre de la RE 2020 dans la construction**, leurs effets sur la filière ont été quasi nuls. Les effets seront plus nets à partir de 2025, où des aménagements intérieurs optimisés en bois seront nécessaires pour respecter la réglementation, puis surtout à partir de 2028, le seuil obligera à mettre du bois et des matériaux biosourcés partiellement en façade ou en structure.

Jusqu'en 2021, le prix de l'énergie est resté très bas. Après 2021, puis avec l'invasion russe d'une partie de l'Ukraine, les prix du gaz et de l'électricité ont flambé. **Le bois énergie** s'est positionné comme une énergie thermique renouvelable pertinente et disponible pour les particuliers, les collectivités et certains industriels, avec des difficultés néanmoins liées au pic de consommation, au sur stockage, à la hausse des prix, à la disponibilité en bois sec et à la capacité de production des combustibles.

La situation des entreprises s'est améliorée avec de bons niveaux d'activité, des carnets de commande bien remplis mais des **difficultés de transmission et de recrutement**, ne serait-ce que pour compenser les départs à la retraite ou développer l'activité pour mieux répondre à la demande, se sont généralisées à toutes les entreprises et toutes les branches de la filière (forêt, transformation, construction, énergie...). L'impact du prix des énergies est fort, difficile à gérer, mais la filière bois est moins énergivore que ses concurrentes, et devrait donc mieux s'en sortir.

Dans ce contexte, les forces et faiblesses, opportunités et menaces de la filière forêt bois régionale peuvent être ainsi présentées :

| Forces/opportunités  | Faiblesses/menaces   |
|--|--|
| <b>Deuxième transformation, construction bois</b>  |  |
| Un <b>réseau artisanal</b> d'entreprises de 2 <sup>ème</sup> transformation ayant un <b>bon savoir-faire</b> . Quelques <b>industriels réactifs</b>  | <b>Peu de lien avec la 1ère transformation</b> , centré sur le marché de la maison individuelle, extension, rénovation. Trop <b>peu d'industriels</b> performants.   |
| Marchés construction bois et aménagement porteurs ; <b>Ile de France, 1<sup>er</sup> marché national</b>   | Marché de la construction chaotique. <b>Peu de capacité à utiliser les bois régionaux en structure</b> .   |
| Matériau ayant de <b>réelles qualités techniques et environnementales</b> , RE 2020  | Culture et <b>force des lobbies</b> du béton et de l'acier, <b>réglementation très progressive</b> .   |
| <b>Bois énergie</b>  |  |
| Des <b>perspectives importantes</b> avec la hausse du prix des énergies fossiles et électriques  | Des entreprises n'ayant pas assez de moyens pour croître (besoin en fonds de roulement) et investir.   |
| Une <b>animation organisée</b> Mission Régionale Bois Energie et au plus près des projets.<br>Des gros projets qui se montent seuls si rentabilité avérée.   | Petits et moyens projets longs et laborieux à faire émerger.<br>Hiérarchie des usages et <b>directive Energies renouvelables (RED3)</b>  |
| <b>Première transformation</b>   |  |
| Un effort de diversification des scieries.<br><b>Potentiel de développement important</b> pour les feuillus et résineux. Clients ont besoin de sécuriser leurs approvisionnements.   | <b>Capacité régionale de sciage</b> sous dimensionnée / ressource.<br><b>Coût de l'énergie</b> .<br>Augmentation du prix du chêne depuis 5 ans   |
| <b>Travaux et récolte forestière</b>   |  |
| Petites entreprises souples  | <b>Entreprises de travaux forestiers de petites tailles</b> , fragiles et <b>dépendantes financièrement</b> , soumises aux aléas<br>Perte de savoir-faire, <b>problème renouvellement génération</b> , manque de personnel.<br><b>Coût du gazole non routier</b> . |
| <b>Forêt</b>   |  |
| Une ressource importante, avec un potentiel de <b>récolte supplémentaire dans les forêts privées de moins de 25 ha</b> .<br><b>Nécessité de récolter</b> plus pour réduire les risques incendie, valoriser le patrimoine, renouveler la forêt et l'adapter au changement climatique. | Vulnérabilités aux <b>changements climatiques</b> ,<br><b>Risques</b> incendie, biotiques, tempête, surdensité gibier, renouvellement des peuplements.<br><b>Société parfois hostile</b> à la récolte des arbres.  |
| Des <b>chênes de qualité</b> avec une image forte.<br><b>Hausse du prix du bois</b> renforce l'intérêt de la sylviculture.   | Propriétaires pas toujours sylviculteurs,<br><b>Réseau de chemins</b> peu adapté à la sylviculture.<br>Faible gestion du <b>risque incendie</b>  |

Ainsi, dans les prochaines années, la filière forêt-bois doit changer d'échelle pour répondre aux enjeux sociétaux et climatiques. Elle doit

- Etablir la construction bois associée aux matériaux biosourcés d'isolation ayant une très faible consommation énergétique (passif) comme référence économique et technique optimale pour répondre à la RE 2020, généraliser leur utilisation pour une construction sobre et efficace.
- Mettre en place des organisations qui favorisent le tri à la source des déchets bois, notamment en déchèteries, sur les sites industriels et dans les entreprises de transformation et du bâtiment et développer des unités de préparation / recyclage du bois.

- Développer fortement les chaufferies bois, notamment pour le bois B (déchets de bois non dangereux, faiblement traités, peints ou vernis, déchets qui correspondent aux bois d'ameublement planches, contre-plaqué... et aux bois de démolition), approvisionnées en circuit court avec plus de valeur ajoutée à partir des coproduits de la sylviculture et de la transformation du bois.
- Transformer plus de bois en région, augmenter la valeur ajoutée par l'investissement, l'innovation et le design pour développer les emplois ruraux.
- Récolter 500 000 m<sup>3</sup>/an supplémentaires de bois en forêt privée de moins de 25 ha pour stocker durablement le CO<sub>2</sub> dans la construction, substituer des matériaux très énergivores et limiter les risques biotiques et climatiques.
- Gérer durablement les forêts de moins de 25 ha pour les renouveler et les adapter au changement climatique, limiter les risques incendies en améliorant notamment leur détection, développer la ressource forestière, pérenniser la biodiversité, séquestrer plus de CO<sub>2</sub>.

## 1.4 – Les priorités et les principes d'intervention de la Région

### Les priorités pour l'action régionale seront de :

Soutenir le **renouvellement de la forêt régionale** dans un objectif d'adaptation au changement climatique et d'atténuation du changement climatique et, en articulation avec l'enjeu climatique, amplifier la prise en compte de la biodiversité dans la forêt régionale grâce à une approche multifonctionnelle de la gestion forestière. Favoriser les modes d'exploitation respectueux des milieux. Entretenir le lien entre les citoyens et leur forêt. Renouveler la forêt pour maintenir la biodiversité et garantir les services écosystémiques : la filtration de l'eau, la réduction de la pollution atmosphérique, la stabilité du climat local ainsi que les autres services sanitaires, sociaux et environnementaux rendus par la forêt.

**Augmenter la mobilisation du bois** : alimenter la filière avec des bois régionaux pour élargir une sylviculture productive et environnementale aux propriétés de moins de 25 hectares et séquestrer plus de CO<sub>2</sub> en stockant le CO<sub>2</sub> durablement dans les arbres puis dans le bâtiment ; réduire l'effet de serre en substituant des matériaux très énergivores et des énergies fossiles par du bois ; faciliter les approvisionnements régionaux en développant la récolte et en soutenant les entreprises de travaux forestiers. Passer de 2 Mm<sup>3</sup>/an récoltés à 2,5 Mm<sup>3</sup>/an à la fin du CAP filière (dans 4 ans).

**Augmenter la capacité de transformation** du bois en région tout en renforçant la compétitivité des outils actuels, accompagner les entreprises régionales dans leurs projets de développement en les aidant à investir, innover, à s'organiser, à trouver du personnel compétent par le développement des emplois et formations de la filière.

**Augmenter la prescription du bois régional** : développer les marchés du bois dans la construction et les aménagements, dans le bois énergie et l'emballage bois en prescrivant et en faisant la promotion des produits et entreprises régionales. Passer de 10 à 12% de parts de marché dans la construction à l'horizon de la fin du CAP filière (dans 4 ans). Accompagner l'innovation pour l'emploi des bois de feuillus dans la construction (chêne, acacia, peuplier, érable, frêne).

## **Au-delà de ces priorités, la Région applique plusieurs principes d'intervention dans la mise en œuvre de la stratégie forêt – bois :**

L'articulation avec le FEADER 2023-2027 été voté par l'assemblée plénière le 9 novembre 2022 : le choix d'un nombre resserré de mesures et la définition des mesures financées avec le FEADER dans le domaine de la forêt, ont été réfléchis en appliquant les principes d'efficacité, de subsidiarité et de simplification au bénéfice de l'action régionale et dans un objectif d'une mobilisation optimale des crédits européens. Les mesures liées à la desserte forestière, à l'investissement forestier et à la première transformation forestière ont été construites avec une approche globale de la politique régionale, mobilisant de façon complémentaire les crédits de la collectivité et/ou de l'Europe.

Pour la période 2023/2027, la maquette FEADER pour la forêt a été augmentée par rapport à 2014/2022 pour passer à 0,62 M€/an (au lieu de 0,52 M€/an) soit 3,18 M€ pour les 5 ans et elle a été resserrée sur 2 mesures uniquement : les dessertes forestières et les ETF. Pour plus de souplesse, les scieries seront soutenues par la Région, via le CAP filière Forêt-Bois. Ainsi, la complémentarité des budgets FEADER et CAP filière a été construite pour permettre une mise en œuvre plus simple des dispositifs forestiers avec une enveloppe budgétaire annuelle pour les investissements en hausse, afin de tenir compte de la décentralisation du financement des dessertes forestières et afin d'accompagner les besoins d'investissement de la filière dans les 5 prochaines années avec un budget investissement Région et FEADER en hausse de 27% sur ces mesures.

Les orientations pour la filière forêt - bois régionale seront prises en compte dans les autres politiques du Conseil régional, l'économie, l'emploi-formation, l'environnement et la transition énergétique, l'aménagement du territoire, la recherche et l'innovation, et la mobilisation de l'ensemble des outils et dispositifs régionaux sera recherchée.

L'atteinte des objectifs pour la filière forêt – bois ne pourra se faire qu'avec une synergie réussie des acteurs et financeurs publics, notamment l'Etat qui a une compétence importante en la matière. Ainsi, le conseil régional veillera à rechercher un effet levier optimal dans chacun de ses dispositifs, en analysant le bon niveau de l'action publique et en articulant ses dispositifs avec ceux des autres financeurs publics, l'Etat et l'ADEME en premier lieu.

La politique régionale sera articulée avec la stratégie nationale bas-carbone, le label bas-carbone et ses méthodes forestières ; le développement des énergies renouvelables en particulier à travers le fonds chaleur porté par l'Ademe ; le renouvellement des peuplements forestiers et le soutien aux entreprises forestières à travers les appels à projets France 2030 de l'ADEME ; l'adaptation des forêts au changement climatique, notamment avec le plan national d'adaptation au changement climatique publié en 2018 et la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique publiée en 2020 ; la ville et la construction durable, notamment à travers les mesures de France 2030 et du quatrième programme d'investissements d'avenir ; la biodiversité et les paysages, avec notamment la stratégie nationale biodiversité 2030 et le plan d'action interministériel forêt-bois.

La politique régionale est également articulée et cohérente avec les missions de l'Office national des forêts, opérateur unique des forêts publiques et partenaire constant des travaux du comité de filière.

Enfin, la stratégie régionale pour la filière forêt - bois se nourrit des analyses et des réflexions partagées au sein des ateliers organisés dans le cadre des Etats Généraux de l'économie et par les échanges entre les acteurs de la filière. Les principes de partenariat et de dialogue permettent la co-construction de la politique régionale, avec l'implication importante de Fibois et du CNPF. Cela permet à la Région de partager sa vision et ses ambitions avec celles de la filière régionale.

## **II - Les ambitions de la stratégie régionale**

***Ambition 1 : accompagner la filière pour maintenir les services écosystémiques et relever le défi de l'adaptation au changement climatique dans une vision multifonctionnelle partagée de la forêt***

**Action 1 : accompagner l'adaptation au changement climatique par la mobilisation des moyens de la recherche, de l'expérimentation, du développement**

La forêt régionale commence à être impactée par le changement climatique et les projections indiquent qu'elle sera plus fortement impactée par ces changements à l'avenir. Cette dégradation réduit la productivité de la forêt, la séquestration de CO<sub>2</sub> et augmente les risques d'incendie, les risques biotiques et les risques climatiques.

Le rôle de la recherche sur l'adaptation de la forêt au changement climatique est primordial et continuera d'être soutenu par la Région. L'acquisition de connaissances sur l'adaptation de la forêt aux changements climatiques en valorisant les centres de recherche et développement et en s'appuyant sur l'ARD Sycomore sera également soutenue. L'ARD Sycomore inclut déjà des modalités de transfert des résultats des travaux de recherche. Le transfert des connaissances sera poursuivi et valoriser pour l'entretien et le renouvellement de la forêt régionale.

Parmi les solutions adaptatives à travailler, l'identification d'essences de substitution potentiellement mieux adaptée aux conditions climatiques futures que les essences en place considérées comme vulnérables au changement climatique est un levier d'adaptation travaillée. L'évaluation de leur comportement, puis la capitalisation dès que possible des informations et données permettra d'orienter le choix des sylviculteurs en la matière. Une première expérience de mise en place en 2022-2023 de 10 placettes ou « ilots d'avenir » par le GEDEF Loiret-Sologne dans le cadre de la COP régionale a permis de préfigurer ce réseau où l'on teste, sur de petites surfaces (0,5 à 2 ha) mais en conditions réelles, des essences présélectionnées par la recherche comme pouvant être adaptées aux conditions régionales dans un climat futur. Ce réseau pourra être étendu à l'ensemble de la région, en adoptant les protocoles nationaux du réseau ESPERANCE coordonné par le Réseau Mixte Technologique AFORCE (Adaptation des FORêts au Changement climatique). La Région apportera une aide à l'investissement de ces ilots pour l'installation matérielle des plants et pour le suivi scientifique du réseau, avec un objectif 40 à 50 ilots d'avenir installés et suivis.

**Action 2 : déployer chez les propriétaires forestiers, les sylviculteurs et les gestionnaires forestiers les informations et outils d'aide à la décision pour adapter la forêt au changement climatique**

La région Centre – Val de Loire compte plus de 200 000 propriétaires forestiers privés. Le CNPF organise et anime un programme de réunions, séminaire, stages et démonstrations visant à sensibiliser les sylviculteurs aux bonnes pratiques de gestion forestière durable, dans un contexte de changements globaux qui impactent la forêt, mais également avec le déséquilibre forêt-gibier, les risques sanitaires, les fluctuations du marché des bois... La Région accompagnera la réalisation de ce programme afin d'initier le plus largement les propriétaires forestiers-sylviculteurs aux techniques de sylviculture durable, intégrant à la fois l'amélioration et le renouvellement des peuplements, l'exploitation raisonnée des bois, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, y compris dans les sols.

Les sylviculteurs et les gestionnaires forestiers doivent pouvoir prendre en compte les impacts du changement climatique dans leurs choix de gestion. Le déploiement d'outils de diagnostics sylvo-climatiques prédictifs adaptés aux contextes locaux intégrant l'incertitude climatique à l'échelle du massif ou de la propriété leur permettraient d'anticiper d'éventuelles situations de crise touchant les essences productives de la région (chênes sessiles et pédonculés, pins sylvestres notamment). La Région accompagnera la réalisation de tels diagnostics sylvo-climatiques pour le compte de propriétaires ou gestionnaires forestiers et le transfert progressif des compétences.

### **Action 3 : soutenir les investissements sylvicoles et contribuer au repeuplement forestier en cohérence avec les plans nationaux déployés sur le territoire**

Le changement climatique impacte déjà des peuplements forestiers appauvris dont la principale valorisation reste le bois énergie. Les revenus de la récolte sont alors très inférieurs au montant d'investissement nécessaire pour installer un peuplement adapté au changement climatique. Les propriétaires n'investissent plus dans leur forêt qui perd sa capacité de séquestration de CO<sub>2</sub>, de production de bois d'œuvre, de stockage et de substitution, et dont la biodiversité se dégrade.

Il convient donc que la Région encourage toutes les mesures permettant de dynamiser les renouvellements de peuplements sylvicoles : promotion des dispositifs de plantation, notamment le plan France 2030 et Duramen auprès des gestionnaires et propriétaires par des réunions d'information et un accompagnement à la constitution de dossiers d'aide, information sur les aides à la replantation et à l'amélioration des peuplements en lien avec le site [www.plantonsdesarbres.com](http://www.plantonsdesarbres.com)...

Depuis le dernier CAP filière, 3 itinéraires de labellisation bas-carbone ont été validés par le Ministère en charge de l'Environnement mais les propriétaires ne se sont pas encore emparés de l'outil en Centre-Val de Loire (1 seul dossier labellisé en 2023 à l'échelle de la région). Pour autant, la Région souhaite appuyer le déploiement du Label Bas Carbone par un appui au diagnostic préalable d'éligibilité sur le terrain, la préparation du montage du projet jusqu'à l'obtention de labellisation, l'orientation éventuelle vers le gestionnaire forestier adéquat. L'objectif fixé dans le CAP filière est de 24 dossiers Label Bas Carbone labellisés, soit environ 100 hectares à la fin du CAP filière (dans 4 ans).

Par ailleurs, la Région continuera à accompagner l'animation de Duramen afin de trouver des projets forestiers et des mécènes répondant aux critères, en lançant des appels à projet, en communiquant sur le dispositif et en assurant le suivi des engagements des bénéficiaires.

Les dispositifs de renouvellement forestiers publics (France 2030) ou privés (LBC, mécénat, ...) pour offrir des incitations au reboisement n'intègrent pas de volet spécifique à la filière populicole. La filière populicole s'appuie sur un matériau écologique, renouvelable, utilisé en circuit court, permettant à la fois l'emploi local et la fixation de carbone du fait de la croissance rapide du peuplier. Elle est en regain de croissance après 30 ans de déclin lié à la préférence pour les emballages plastiques. La prise de conscience écologique et son intégration progressive ces 10 dernières années dans les politiques publiques et les réglementations inversent actuellement la tendance et la demande pour cette filière. Néanmoins, 30 ans de désinvestissement et de chute du cours du peuplier ont démotivé bon nombre de populiculteurs, qui n'investissent plus dans le renouvellement forestier de leurs parcelles. Le projet « Du peuplier pour l'avenir », porté par le CNPF en Centre-Val de Loire a permis de relancer une dynamique de reboisement sur un secteur pilote, avec 340 hectares reboisés entre 2018 et 2022. La Région examinera, en cohérence avec les objectifs du PRFB, la possibilité de mettre en place un dispositif permettant de sécuriser les approvisionnements en peuplier des industries régionales par un soutien au renouvellement des peupleraies après exploitation, en priorisant les zones à renaturer.

#### **Action 4 : protéger la forêt du risque incendie**

Les projections climatiques indiquent de façon certaine une augmentation du niveau de risque incendie en région et posent des questions d'anticipation en termes de moyens de lutte contre le risque incendie, notamment le besoin d'accès sécurisés à la ressource. Jusque-là épargnée par le risque incendies, la situation du Centre-Val de Loire sera comparable à celle que connaît les Landes aujourd'hui avec un risque de 10 à 25 jours par an de feux d'ici 2060, 1/5ème de la région serait soumis à un risque " feux de forêt " fort à très fort d'ici 2060 (DREAL, 2021).

Les échanges avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours, à l'occasion des réunions initiées par le CNPF en 2022, ont mis en évidence une forte demande de leur part de connaître les caractéristiques des massifs forestiers privés, et notamment les accès permettant la pénétration des engins de lutte contre l'incendie. La cartographie détaillée du réseau de dessertes forestières, qui intègrera à la fois les caractéristiques spécifiques à la mobilisation de bois et à la défense des massifs contre l'incendie, permettra aux acteurs forestiers de mieux prioriser les besoins d'investissement en matière de desserte forestière et de cibler les demandes d'aides à l'investissement à solliciter auprès de la Région.

Afin d'améliorer la connaissance sur les massifs les plus exposés, les services de l'État en région Centre-Val de Loire (DREAL, DRAAF, DDT) avec les SDIS ont réalisé un atlas régional du risque de feux de forêt (2021). La Région accompagnera la poursuite de ce travail par un état des lieux « Défense des Forêts Contre l'Incendie » (qualité et caractérisation de la desserte, état des plans d'eau naturels, existence de « points noirs » limitant la capacité des secours), le croisement de cet état des lieux avec les schémas de desserte existants et des propositions d'améliorations à mettre en œuvre pour la mobilisation du bois ou la réduction du risque incendie de forêt (création ou restauration de desserte, pare-feu, précautions de sylviculture,...).

L'amélioration des systèmes d'alerte est un levier complémentaire pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le risque incendie. Des expérimentations sont déjà en cours. A titre d'exemple, dans le cadre de l'AMI COP régionale, le Conseil régional a accompagné une société basée en Indre-et-Loire qui développe et teste des solutions de détection précoce et géolocalisée des départs de feux en milieux naturels et permet ainsi d'améliorer la protection, le maintien de la biodiversité et des espaces de bien-être. L'objectif est de réduire de 45 à 20 minutes l'intervention des pompiers sur les feux grâce à des capteurs connectés positionnés au sein des zones les plus à risques.

#### **Action 5 : contribuer à définir et partager une vision commune de la multifonctionnalité de la forêt**

La région Centre-Val de Loire est une région de tourisme autour de la nature, de l'art de vivre, du tourisme à vélo, du slow tourisme. Dans ce contexte, la forêt est un espace privilégié de découverte, de promenade et de loisirs, que ce soit à travers des promenades commentées comme celles de l'ONF ou des rendez-vous Nature comme ceux de l'Office régional de la Biodiversité ou, plus largement, par les promenades et parcours de découverte dans les parcs et arboretums régionaux, notamment l'arboretum des Barres.

Lors des Etats Généraux de l'Economie, les représentant de la forêt, forêt publique et forêt privée ont partagé leurs inquiétudes sur l'acceptabilité par la société de la pratique forestière avec un rejet global des interventions en forêt. Il y a un effort important de communication à faire sur la forêt, qui n'est pas uniquement un espace récréatif, et qui est un espace anthropisé avec une fonction de production, production qui doit se réaliser en respectant les autres fonctions de biodiversité et de loisirs.

La filière s'est fixée comme objectif de partager une vision multifonctionnelle de la forêt avec les partenaires environnementalistes. Une charte « Bois Energie et Biodiversité » a ainsi été signée en 2021 par Fibois, l'Office National des Forêts (ONF), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Métropole d'Orléans, à la suite des travaux de la coalition « Transition Energétique et Biodiversité » conduite dans le cadre de la COP régionale. Il convient également de communiquer sur cette vision partagée auprès du public, des élus et des médias par des réunions d'échange et de partage de connaissances pour aboutir à une vision commune. La Région soutiendra ces démarches de partage et d'information.

Les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement contribuent à construire une vision partagée et multifonctionnelle. La Région s'engage avec des associations, grâce aux Conventions Vertes, et soutient ces actions d'éducation à l'environnement. A travers ce dispositif, la Région finance les programmes d'actions proposant des animations pour les scolaires, le grand public, les élus, les professionnels...notamment sur les thèmes de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique. La forêt peut ainsi être mobilisée par les animateurs et les enseignants : des nombreuses animations et activités comme par exemple l'école du dehors, des sorties nature y sont conduites et c'est un milieu à préserver et à ce titre des actions de sensibilisation à la protection y sont menées. La Région finance des aménagements pédagogiques afin d'aménager des parcours en forêt, comme cela a déjà été fait en forêt de Châteauroux (ONF), autour de Combrey (chemin des Carnutes, sentier sensoriel et pédagogique).

En complément de ces actions en faveur d'une forêt multifonctionnelle, le soutien à la plantation de haies favorise l'implantation durable d'une biodiversité animale et végétale et facilite la circulation des espèces par la structuration d'un réseau de corridors écologiques, en plus de lutter efficacement contre le changement climatique, l'érosion hydraulique et éolienne.

### **Action 6 : déployer les diagnostics biodiversité**

La prise en compte de la biodiversité est l'un des axes fondamentaux de la gestion forestière durable. La préservation de la biodiversité en forêt relève de l'approche multifonctionnelle, qui constitue un principe directeur de la politique forestière et qui permet que les écosystèmes forestiers soient ceux dans lesquels la biodiversité est la mieux préservée.

Les mesures visant à développer la récolte en forêt pour la renouveler, l'adapter aux changements climatiques, renforcer la filière bois régionale et stocker du carbone, doivent donc nécessairement s'accompagner de mesures visant à intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité au-dessus et dans le sol. La Région favorisera le déploiement des diagnostics biodiversité (Indice de Biodiversité Potentielle, inventaires faune-flore, ...) accompagnés de mesures d'application (au sein des documents de gestion durable, ou d'opérations forestières : coupes, travaux). La filière forêt-bois s'est donné un objectif de réalisation de 96 diagnostics pendant le CAP filière.

### **Action 7 : développer les mesures forestières Natura 2000**

La région Centre-Val de Loire comporte 59 sites Natura 2000, présents dans les six départements de la région et occupant 18% du territoire régional. Ces 59 sites sont répartis en 41 Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitats, Faune, Flore) et 18 Zones de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) et comptent cinq sites interrégionaux. Ces sites recouvrent un ensemble représentatif des milieux diversifiés, parmi lesquels des milieux forestiers, abritant habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire de la région. Ce sont ainsi 40% de la forêt régionale qui se situent en zone Natura 2000.

La gestion des sites Natura 2000 terrestres a été transférée aux Régions le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Région est désormais compétente pour constituer le comité de pilotage lequel

désigne, en son sein, son président ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) et/ou du suivi de sa mise en œuvre. A défaut, ces missions sont assurées par la Région, dont l'animation nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB, notamment par la mise en place des mesures contractuelles permettant d'atteindre les objectifs de développement durable définis dans le DOCOB.

Les propriétaires forestiers peuvent ainsi s'engager dans des mesures de gestion spécifiques en contrepartie d'un financement : les contrats Natura 2000 (création ou rétablissement de clairières ou de landes, de mares forestières ; chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ; mise en défens d'habitat d'intérêt communautaire ; opérations innovantes au profit d'espèces et d'habitats...). Ils peuvent également adhérer à une charte Natura 2000 correspondant à une liste d'engagements non rémunérés de "bonnes pratiques" et bénéficier en contrepartie d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

La Région concourt, avec le FEADER, au financement de la mise en œuvre des DOCOB.

### **Action 8 : mettre en œuvre des partenariats avec la filière apiculture**

Le conseil régional travaille actuellement à la révision du cadre d'intervention des CAP filières. Parmi les propositions nouvelles, l'ajout d'actions interfilières aux CAP filières fait consensus. Dans ce cadre, les filières forêt – bois et apiculture qui ont déjà commencé un travail partenarial, avec la réalisation d'une charte de bonnes pratiques entre propriétaires forestiers et apiculteurs, seront accompagnées pour proposer une action inter-filière forêt – apiculture.

La forêt peut être, selon les essences présentes, un milieu très riche en ressources pour les abeilles. Forestiers et apiculteurs doivent approfondir leurs échanges, par exemple pour identifier les pratiques favorables aux abeilles, les essences prioritaires pour l'apiculture et leur adaptation aux changements climatiques, pour faciliter la recherche d'emplacements de ruches en forêt. Un travail spécifique sur le Robinier Faux-acacia pourra être conduit en région Centre – Val de Loire. En effet, la miellée d'acacia est emblématique de la région mais devient de plus en plus aléatoire du fait des évolutions climatiques. Parmi les pistes de travail à explorer, l'étude de certaines variétés dont le début de floraison peut être retardé jusqu'à 20 jours, ce qui diminue le risque de destruction des bourgeons floraux par le gel au printemps par exemple.

### **Action 9 : mettre en œuvre des partenariats avec la filière horticulture – pépinière**

Le CAP filière horticulture-pépinière 2023-2026 prévoit de lancer avec la filière forêt-bois une action inter-filière afin de répondre aux besoins, plus forts que la demande, en termes de plants de qualité et d'essences appropriées pour la forêt régionale. Les plants forestiers sont difficiles à trouver pour les forestiers, en termes de diversité notamment, certaines essences recommandées pour la plantation étant introuvables, et la qualité des plants étant parfois décevante. Côté pépiniéristes, il est parfois difficile d'anticiper les besoins des forestiers, le partage d'informations (catalogue régional des essences...) n'est pas suffisant et la réponse aux commandes est parfois très compliquée. Les deux comités de filières partagent ce besoin et sont prêts à créer, grâce au dispositif inter-filière du conseil régional, un travail commun pour répondre à ce besoin.

Un autre travail interfilière pourra également être conduit avec la filière viticulture et le VinOpôle, sur la valorisation énergétique des ceps de vigne, ce coproduit viticole constituant un gisement potentiel intéressant pour une valorisation sous forme d'énergie biomasse.

Au-delà des partenariats avec les filières agricoles, l'arbre est devenu un élément central de la transition agroécologique avec les systèmes agricoles associant des éléments arborés (arbres intraparcellaires, haies bocagères, prés-vergers...). L'agroforesterie présente des potentiels autant en termes de préservation de la biodiversité que de séquestration carbone. Les différents systèmes agroforestiers constituent également des capacités pour adapter les cultures aux effets des évolutions climatiques. Et ces systèmes peuvent fournir des coproduits valorisables sous forme d'énergie ou de paillage. Le développement de l'agroforesterie, comme le développement et l'entretien des haies sont ainsi des priorités pour mener à bien la transition agroécologique et climatique de l'agriculture, qui seront développées dans la future stratégie agriculture 2030 du conseil régional.

## ***Ambition 2 : mobiliser tous les leviers permettant de gérer durablement la forêt et d'organiser une meilleure récolte du bois régional***

Cette ambition de gérer durablement la forêt, tout en récoltant plus de bois, est portée par la filière avec un objectif de 25% de bois supplémentaires soit 500 000 m<sup>3</sup>/an, disponibles principalement dans les propriétés privées de moins de 25 ha. Pour atteindre cette objectif, quatre actions sont déployées.

### **Action 10 : mobiliser les propriétaires de petites et moyennes propriétés dans la gestion durable de leurs forêts**

Le changement climatique impacte dès à présent des peuplements forestiers qui doivent être en partie récoltés avant dégradation du bois. Dans le même temps, la demande régionale de bois croît : Swiss Krono va augmenter sa consommation de 300 000 m<sup>3</sup>/an, le bois énergie et le bois d'œuvre de 100 000 m<sup>3</sup>/an chacun. Or, la récolte supplémentaire de bois peut essentiellement se faire dans les propriétés pour lesquelles il n'y a pas de plan simple de gestion.

Les plans simples de gestion ou PSG sont les outils privilégiés de mise en gestion durable de la forêt, obligatoires pour les surfaces de plus de 25 ha mais pouvant être réalisés volontairement dès 10 ha. D'autres documents de gestion (Règlement Type de Gestion ou Code de Bonne Pratique Sylvicole) permettent également, dans le même esprit, de planifier la gestion forestière pour les moyennes et petites forêts. Le taux de récolte est deux fois plus élevé sur les parcelles soumises à PSG que sur les autres. Comme cela a été vu, un des enjeux forts pour la filière est de réussir à mobiliser les propriétaires forestiers de moins de 25 ha pour adopter une sylviculture productive et environnementale adaptée à leurs sols et au changement climatique.

La Région soutiendra les démarches visant à favoriser le développement de ce type de document chez les propriétaires de 10 à 25 ha. Elle accompagnera pour cela un programme visant à contacter individuellement les propriétaires, leur proposer un accompagnement via des techniciens de proximité, leur proposer des visites-conseils pour expliquer l'intérêt de disposer d'un document de gestion durable, effectuer un pré-diagnostic et les orienter vers un gestionnaire forestier (expert, coopérative, gestionnaire forestier professionnel) pour réaliser le document de gestion durable. L'objectif du CAP filière est d'arriver à une quarantaine de documents de gestion nouveaux, après 80 visites-conseils et l'envoi de 6000 courriers.

Un travail d'animation de terrain sera accompagné par la Région afin de démultiplier la capacité à mobiliser les propriétaires. Quelques secteurs d'interventions prioritaires sont déjà identifiés (Bourgueillois, Sologne, Berry...), avec des enjeux de mise en gestion et de dynamisation de la sylviculture dans des petites et moyennes propriétés, éventuellement imbriquées avec des forêts plus grandes. Des territoires disposant de projets de développement sylvicoles (de type charte forestière de territoires) seront identifiés afin de lancer des prospections et prises de contacts collectives ou individuelles, par le biais de techniciens d'animation dédiés, visant à sensibiliser les propriétaires et détecter des propriétaires volontaires pour mettre en gestion leurs parcelles. Le CAP filière vise à inciter et accompagner les collectifs de propriétaires. Il fixe un objectif de 400 contacts de propriétaires, permettant de réaliser 60 chantiers regroupés (desserte, mobilisation de bois...).

### **Action 11 : améliorer le réseau de dessertes forestières**

Une bonne accessibilité et une desserte de qualité sont des conditions sine qua non à une bonne compétitivité de la filière forestière. Par ailleurs, le risque incendie augmente et la desserte facilite la lutte contre les incendies. Le Programme Régional Forêt – Bois rappelle que 40% de la forêt régionale possède une desserte de qualité. Avec un relief très peu marqué, la région Centre-Val de Loire a néanmoins des sols humides et fragiles et une desserte forestière difficile à établir et entretenir.

Améliorer la qualité, la praticabilité et la fonctionnalité du réseau de desserte forestière régionale est donc un objectif important. La Région et le FEADER soutiennent les investissements pour l'amélioration de la desserte forestière, travaux de création et mise au gabarit de routes forestières (comprenant reprofilage et recalibrage des fossés), création de pistes de débardage, travaux de création des places de dépôt, de retournement et des plateformes de tri des bois, travaux connexes faisant partie intégrante du projet (renvoi d'eau, signalisation, barrières, etc.), travaux de résorption de points noirs empêchant le passage de camions grumiers sur des tronçons limités de voies (travaux de revêtement de confort sur la bande de roulement exclus).

Le cadre d'intervention de la mesure dédiée sera présenté à la commission permanente. Un travail de communication auprès des gestionnaires forestiers et des propriétaires sur ces aides sera conduit par le CNPF et l'ONF.

### **Action 12 : accompagner les entreprises de récolte du bois**

Les Entreprises de Travaux Forestiers, de première transformation et de transport sont les maillons indispensables pour adapter la forêt au changement climatique, récolter le bois, le transformer et répondre aux attentes des marchés. Il y a une pénurie de main d'œuvre dans ces 3 secteurs. Ce sont des TPE et PME souvent fragiles qui doivent être accompagnées.

S'agissant des entreprises de travaux forestiers, un accompagnement particulier sera soutenu par la Région afin de faciliter le lien entre les ETF et les donneurs d'ordres et d'apporter aux ETF des services nécessaires : suivi des prix des bois et des prestations, organisation de chantiers-pilotes pour optimiser les techniques de récolte, diffusion des chartes de qualité des travaux forestiers, animation et développement de l'association ETF du Centre – Val de Loire, formations...

Les ETF doivent investir dans des matériels performants mais très onéreux pour générer une activité rentable tout en respectant de hauts critères de qualité préservant les sols forestiers. La Région et le FEADER soutiennent les investissements des Entreprises de Travaux Forestiers.

Le cadre d'intervention de la mesure dédiée sera présenté à la commission permanente avec un objectif d'une quarantaine d'ETF accompagnés dans leurs investissements. Un travail de communication auprès des ETF sera réalisé par Fibois.

### **Action 13 : développer la filière bois énergie**

Le bois énergie est la première énergie renouvelable en région Centre-Val de Loire, avec plus de la moitié de la production actuelle d'énergie renouvelable. Il a un rôle majeur à jouer dans la transition énergétique de la région, notamment en contribuant à réduire l'utilisation des ressources fossiles, à améliorer l'indépendance énergétique du territoire et à développer une économie créatrice d'emplois en particulier dans les zones rurales.

Il est essentiel de garantir l'équilibre durable entre la ressource (respect de la biodiversité), le développement du bois énergie et les autres usages du bois. Ainsi, le bois énergie permet de développer le bois d'œuvre (éclaircies nécessaires pour grossir les arbres) et de favoriser le recyclage des bois en fin de vie. Ainsi, la valorisation énergétique du bois est l'ultime étape d'un cycle d'usages successifs de ce matériau : bois pour la construction, puis bois pour l'ameublement et panneaux de particules, et enfin bois-énergie dans une hiérarchie et une complémentarité des usages qui permet de diversifier les gisements, dans les massifs, mais également les coproduits, les entreprises de 1ère transformation, les filières déchets.

La Région soutient depuis de nombreuses années le développement des énergies renouvelables thermiques – bois énergie, géothermie et solaire thermique. Ce soutien est réaffirmé dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) et du Programme opérationnel FEDER 2021-2027.

-L'animation régionale de la filière Chaleur/Froid renouvelable, dont bois-énergie, est portée par l'interprofession de la filière forêt-bois, Fibois. Elle appuie et coordonne l'animation départementale, en cours de déploiement. Cette animation multi-énergies renouvelables thermiques vise à mieux valoriser le mix énergétique nécessaire et à faire converger les différents gisements selon les ressources et contraintes spécifiques de chaque territoire. L'accompagnement des porteurs de projets bois-énergie doit permettre la gestion respectueuse de la ressource bois. Cette animation et celle d'autres structures telles Adéfibois Berry, est ainsi soutenue par la Région dans le cadre du CPER et du Programme FEDER.

- La Région aide les investissements en faveur de l'usage du bois-énergie dans le cadre des Contrats d'Objectif Territoriaux (COT) de développement des énergies renouvelables, avec un complément du Fonds Chaleur ADEME pour atteindre les 45% d'intervention. Elle mobilise également des fonds FEDER sur ces projets. Les installations de petite puissance, moins bien aidées par le Fonds Chaleur ADEME, sont particulièrement soutenues par la Région.

- La Région, via ses Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, apporte également un soutien important à la filière bois-énergie, de la production à la distribution, dans l'objectif de structurer les filières bois-énergie locales émergentes, de favoriser une gestion durable et concertée de la ressource forestière et bocagère, et de stimuler l'émergence de la demande « bois » et renouveler la ressource bois. La Région peut ainsi subventionner les collectivités, les structures collectives agricoles (CUMA...), les entreprises agricoles, les associations dans leurs investissements dans du matériel de transformation (afin de couper, déchiqueter, transformer la matière première) ou dans des investissements de stockage conditionnement. Les CRST apportent également un soutien important, avec une bonification du taux d'aide, dans les cas de rénovation de bâtiments de collectivités où est prévue l'installation d'une chaudière bois.

Enfin, l'entretien des linéaires actuels de haies, et leurs extensions via les différentes actions incitatives publiques, constitue un gisement complémentaire en termes de ressources en « bois-énergie ».

La Région apporte également son soutien aux travaux de la coalition « Transition Energétique et Biodiversité » pilotée par FNE Centre-Val de Loire Sologne dans le cadre de la COP régionale, qui a permis d'aboutir à la signature d'une charte entre Fibois, l'Office National des Forêts (ONF), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Métropole d'Orléans.

### ***Ambition 3 : favoriser le développement des entreprises régionales de la transformation et augmenter l'utilisation des bois régionaux***

#### **Action 14 : accompagner les entreprises régionales de la filière par la promotion du bois, des produits, des entreprises**

Le marché du bois dans la construction est le principal marché de la filière en valeur ajoutée et nombre d'emplois. La construction bois permet de réduire considérablement la consommation énergétique pour la construction du bâtiment et son exploitation.

Avec l'entrée en vigueur progressive de la RE2020, le bois deviendra incontournable dans la construction à partir de 2025 et surtout 2028 mais dans ce marché très concurrentiel, les atouts techniques, économiques et environnementaux du bois ne sont pas encore suffisamment connus des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre. Les maîtres d'ouvrage et les architectes ont besoin d'accompagnement et de retours d'expérience pour optimiser l'utilisation des bois régionaux ou nationaux. La promotion de la construction bois se fera par l'organisation de visites de chantiers ou de réalisations en bois et la structuration de l'offre de construction bois par des rencontres d'affaires (Réseaux Bois Locaux) qui seront accompagnés dans le CAP filière Forêt Bois.

Par ailleurs, les bois et les entreprises de la filière régionale ne sont pas suffisamment connus des acteurs économiques régionaux. Cela génère des importations et freine le développement des entreprises. Les Prix Régionaux de la Construction Bois et les Trophées régionaux de l'Innovation bois qui permettent de mettre en valeur les réalisations et innovations des entreprises et architectes en région seront soutenus dans la CAP filière. Des événements autour du design, la création d'un réseau de designers régionaux qui valorisent le bois seront soutenus afin de favoriser la collaboration entre designers et entreprises de la filière.

Les entreprises régionales seront accompagnées, avec l'aide de la Région, dans leurs projets sur les aspects de stratégie, innovation, développement commercial, marketing, investissements, formation, financement en lien avec Cambium Innovation.

Enfin, la Région soutient le projet de maison départementale de la forêt, filière bois-énergie et ruralité à Chambray-les-Tours, dans le cadre de la convention entre la Région et le Département d'Indre-et-Loire. Le projet vise à créer un lieu de rencontre et d'animation départemental afin de pouvoir partager de bonnes pratiques sylvicoles, promouvoir une production locale de bois, régulière, responsable et en croissance, et développer et structurer la filière forestière – bois énergie.

#### **Action 15 : mission bois et matériau biosourcé sur construction**

Pour faire suite aux travaux engagés dans la COP régionale, la Coalition « Matériaux biosourcés et bâtiment » s'est fixée comme objectif dans sa feuille de route « Innovation et Coopération inter-filière-Matériaux biosourcés pour la construction » de faire émerger une stratégie régionale en faveur des matériaux biosourcés. La mise en place d'un accompagnement visant l'émergence de nouvelles chaînes de production, de transformation et de commercialisation de matériaux biosourcés à l'échelle régionale apparaît comme une pierre angulaire du développement de ces filières.

Considérant les enjeux en termes de rénovations thermiques, la dynamique réglementaire (RE2020, Décret Tertiaire, DPE, etc.), l'abondance des ressources sylvicoles et agricoles régionales et le travail de recherche effectué en région ainsi qu'à l'échelle nationale, il semble essentiel de pouvoir accompagner les acteurs du territoire dans le développement de la production de matériaux ou de systèmes d'isolation biosourcés performants.

Afin d'impulser une telle dynamique, la Coalition « matériaux biosourcés et bâtiment » a proposé, à la suite de la réalisation d'une étude d'opportunité et aux nombreux échanges entre ses membres et les services de la Région Centre-Val de Loire, la mise en place d'un accompagnement porté par l'association Envirobat Centre.

Cette stratégie d'accompagnement consistera à créer un environnement favorable au lancement de projets qui permettront de structurer des filières matériaux biosourcés pour le bâtiment en lien avec les ressources disponibles sur l'ensemble du territoire régional (bois, chanvre, colza...) et en fonction des opportunités territoriales. Il s'agira, dans un premier temps, d'identifier des porteurs de projets potentiels incluant la production, la transformation, la commercialisation et l'utilisation de matériaux biosourcés et dans un second temps, de mettre en place un accompagnement permettant la concrétisation de leur démarche à l'aide des dispositifs d'aides régionaux ou nationaux existants (financement d'ingénierie, d'investissements) ou si cela s'avère nécessaire par de nouvelles pistes de soutiens (de type appel à projets ou appel à manifestation d'intérêt).

Par ailleurs, la Région signera à l'automne le PACTE bois et Biosourcé. Ce pacte, porté en Centre-Val de Loire par Fibois Centre-Val de Loire et Envirobat Centre, vise à créer un écosystème vertueux regroupant les acteurs de l'amont forestier, les entreprises de la transformation du bois et des biosourcés et le secteur de la construction, afin de massifier la construction et la réhabilitation en bois et biosourcés, dans une logique d'utilisation de la ressource locale et de complémentarité des usages. Il s'adresse à tous les aménageurs et maîtres d'ouvrages publics comme privés, au travers d'engagements de résultat et de moyens (engagements chiffrés et concrets sur une période de 4 ans).

### **Action 16 : accompagner l'investissement des entreprises régionales, attirer des nouveaux entrepreneurs**

Les entreprises de première transformation du bois sont un maillon indispensable pour récolter et transformer le bois, notamment le bois d'œuvre et le bois d'industrie.

Le nombre de scieries a beaucoup diminué ces 6 dernières années. Certaines ont fermé, d'autres n'ont conservé que l'activité de négoce ou seconde transformation. S'il reste une cinquantaine de scieries dans la région, la transmission de ces entreprises est très difficile, même si quelques reprises se font et quelques scieries nouvelles ont été créées. Certaines scieries investissent pour le maintien ou le développement de l'outil de production. Le volume de bois transformé par scierie augmente mais le volume global transformé à l'échelle régionale diminue alors qu'il y a des besoins (certains acteurs de la transformation réfléchissent à acheter une scierie pour sécuriser leur activité mais cela est compliqué, les métiers et compétences étant très différents), que les exports de grumes de chêne vers la Chine ont explosé depuis 2007 (multiplié par 10).

Le panorama des scieries régionales est le suivant : 27 scieries merranderies de chêne (production de merrains, lattes rectangulaires destinées à la tonnellerie), 5 scieries de résineux (mais 1 acteur majeur), 5 scieries de peuplier, plus d'une vingtaine de scieries artisanales mixtes ou mobiles.

L'objectif général est de pouvoir augmenter le volume transformé en région.

Les scieries doivent investir dans des matériels performants mais très onéreux pour générer une activité rentable. La Région aide les entreprises de première transformation à investir dans du matériel performant et adapté aux bois et aux marchés nationaux et internationaux.

Le cadre d'intervention de la mesure dédiée sera présenté à la commission permanente avec un objectif de 16 scieries accompagnées dans leurs investissements. Un travail de communication auprès des scieries sera réalisé par Fibois.

La filière doit également être renforcée en attirant de nouveaux acteurs de la transformation. Afin de favoriser la recherche de nouveaux investisseurs, un travail entre la filière et Dev'Up sera initié afin d'examiner les besoins et opportunités et définir les modalités pour attirer de nouveaux transformateurs.

### **Action 17 : renforcer l'attractivité des métiers et des formations de la filière bois-forêt**

Le secteur forestier et de la transformation du bois peine à recruter. Il y a pénurie de main d'œuvre sur chacun des métiers. Selon l'étude prospective de la DARES sur les métiers à horizon 2030, ces métiers, rattachés à la famille « Agriculture éleveurs Sylviculture et Bûcherons », déjà particulièrement en tension, pourraient voir leurs difficultés à minima se maintenir, voire se dégrader. Ils figurent, et c'est notable, parmi les métiers les plus en déséquilibre pour notre région, particulièrement pour le Loiret et le Loir et Cher. Il convient donc d'aider les entreprises de l'amont et de l'aval de la filière à recruter du personnel répondant à leurs besoins, d'accompagner les établissements de formation dans leur recherche d'élèves et d'apprentis, de promouvoir les métiers et les formations en lien avec France Bois Région, de rapprocher les entreprises des centres de formation.

Dans le but de renforcer l'attractivité de la filière forêt-bois, la Région, dans le cadre de sa mission d'information sur les métiers et formations, déploie des actions visant à faire connaître la diversité des métiers de la filière bois et forêt ainsi que toute la richesse et la variété des formations existantes au niveau régional auprès du public scolaire et adulte. Elle facilite les interventions de Fibois auprès des classes, notamment pour lutter contre les nombreuses idées reçues sur la forêt et le bois, faire progresser les débats et apporter des éléments d'information sur la gestion durable de l'espace forestier.

Pour mettre en visibilité les métiers et les formations de cette filière, la Région accompagne Fibois dans le développement d'outils de communication adapté au public jeune et adulte et met en avant sur son site et les réseaux sociaux des informations spécifiques à cette filière en présentant la variété des métiers (les métiers de la forêt, les métiers de la scierie, les métiers de l'agencement, les métiers des arts du bois) ainsi que les différents parcours de formation possibles.

La Région souhaite aussi développer la féminisation de cette filière en accompagnant Fibois dans sa stratégie de communication : utilisation de l'écriture inclusive pour la dénomination des métiers, illustrations des métiers avec davantage de portraits féminins et témoignages de davantage de professionnelles femmes exerçant une activité de ce secteur dans les établissements scolaires.

Au titre de la formation professionnelle initiale, les formations du secteur forestier et de la transformation du bois relèvent de l'enseignement agricole. Elles sont dispensées dans différents établissements en région (lycée agricole public, CFA agricole, Maison familiale et rurale, Université) et portent sur l'ensemble des niveaux de formation (CAP, Bac pro, Certificat de spécialisation, BTS, Licence professionnelle, Master).

Dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration de la carte des formations, la Région portera une attention particulière aux formations conduisant aux métiers de la filière bois lors des échanges avec les autorités académiques pour identifier les priorités de développement de l'offre de formation. Par ailleurs, au titre de son appel à projets régional pour le soutien au développement de l'apprentissage, la Région, en lien avec les branches professionnelles et les opérateurs de compétences, identifie les métiers pour lesquels il apparaît nécessaire de développer l'offre de formation. Les métiers liés à la filière bois-forêt, en déclinaison de la présente stratégie, seront ainsi listés parmi les métiers prioritaires.

Concernant l'offre de formation mise en place pour les demandeurs d'emploi dans le cadre du Plan Régional de Formation, le nombre de place dédié au champ de la Sylviculture, du Bûcheronnage et de la Scierie est de près de 50 places annuellement. Le développement de ces formations est conditionné aux défis de communication sur les métiers de la forêt, afin de mieux les faire connaître et mobiliser tous les publics potentiellement intéressés. De plus, la recherche ou mise à disposition de plateaux techniques pour les organismes de formation reste complexe, au vu de la spécificité et de la dangerosité des outillages.

Aussi, un accompagnement et des partenariats volontaristes des employeurs et des organismes de formations seront nécessaires pour permettre d'augmenter l'attractivité des formations et les capacités d'accueil nécessaires afin de relever l'enjeu du renouvellement des effectifs qui partiront en retraite d'ici à 2030. Cela pourrait prendre la forme d'opérations Défi (développement de l'emploi et des formations inclusives) en faveur de l'emploi pérenne au plus près des besoins des publics, des employeurs et des territoires.

## **II - Mise en œuvre, suivi, évaluation de la stratégie**

### **A- Mise en œuvre et gouvernance :**

Le principal document de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la filière forêt – bois est le CAP filière 2023 – 2026 présenté en annexe 1. Le CAP filière mobilisera un budget du conseil régional de 4 338 721 euros et un budget prévisionnel de FEADER de 2 243 027 euros pour décliner les actions à mettre en œuvre, soit un budget considérablement renforcé par rapport au CAP filière précédent.

Le comité de filière qui élabore le CAP filière est piloté par l'Interprofession régionale - Fibois et le centre de la Propriété Forestière de la région - CNPF. Il est composé des acteurs du territoire, à savoir les propriétaires forestiers, les entreprises de la forêt et du bois : ETF, scieries et construction bois, les représentants de la recherche, les experts forestiers, Envirobat et les établissements de la formation initiale et continue.

La gouvernance avec l'Etat a été réaffirmée autour de la Commission Régionale Forêt et Bois. La CRFB a été définie par la loi de 2014, elle est détaillée dans le décret n°2015-778 du 20 juin 2015 « relatif aux commissions régionales de la forêt et du bois ». Elle est présidée conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional et se réunit au moins une fois par an. La Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) assure la cohérence entre le PRFB, la CAP filière et les politiques publiques régionales, nationales ou communautaires ainsi que les programmes d'investissement et d'aides publiques ayant une incidence sur la forêt, ses produits et ses services.

Ce partenariat avec l'Etat est également renforcé avec une volonté d'associer la DRAAF et l'Ademe au comité stratégique et opérationnel du CAP filière qui se réunit en amont des comités de filière.

## **B- Évaluation de la stratégie**

La stratégie régionale, et notamment les actions du CAP filière 2023-2026, sera suivie, avec un nombre limité d'indicateurs pertinents présentés dans le CAP filière afin de s'assurer de l'utilité et de l'efficacité de l'intervention de la Région.

Au-delà du bilan qualitatif et quantitatif à l'issue du programme, une nouvelle évaluation externe du CAP filière pourra le cas échéant être proposée.

## **IV - PROPOSITIONS DU PRESIDENT**

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

**L'Assemblée plénière, réunie le 29 juin 2023**

### **DECIDE**

D'adopter la stratégie « Ambitions forêt 2030 - Mobilisation de la Région pour relever les défis de la filière forêt-bois dans le contexte de changement climatique » et le CAP filière forêt – bois 2023-2026 présenté en annexe qui la décline.

**François BONNEAU**